

Un écoquartier dans le 14^{ème} arrondissement de Paris : Saint-Vincent de Paul.

Le projet :

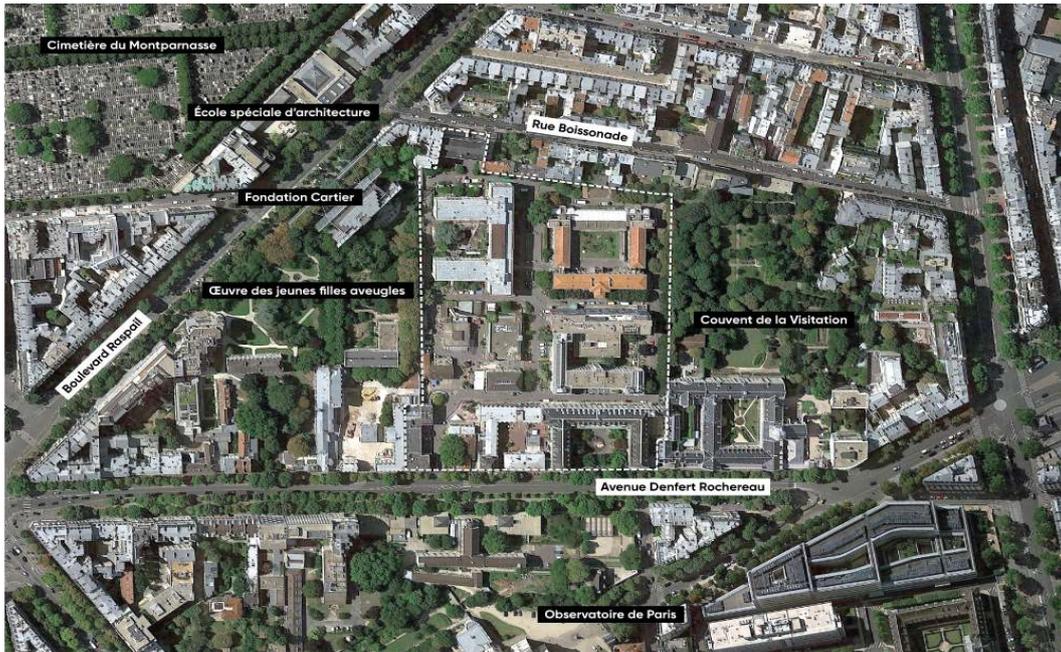
L'écoquartier Saint-Vincent-de-Paul prend place dans un site multiséculaire, ancien hôpital infantile et maternité. Il se situe à équidistance des pôles de transport Denfert Rochereau et Port Royal. Il bénéficie d'un cadre exceptionnel, en plein cœur de Paris, encadré de jardins et non loin de l'observatoire de Paris.

Avec la réalisation, en 1994, de la Fondation Cartier, boulevard Raspail, le site est devenu mitoyen d'un haut lieu international de l'art contemporain.

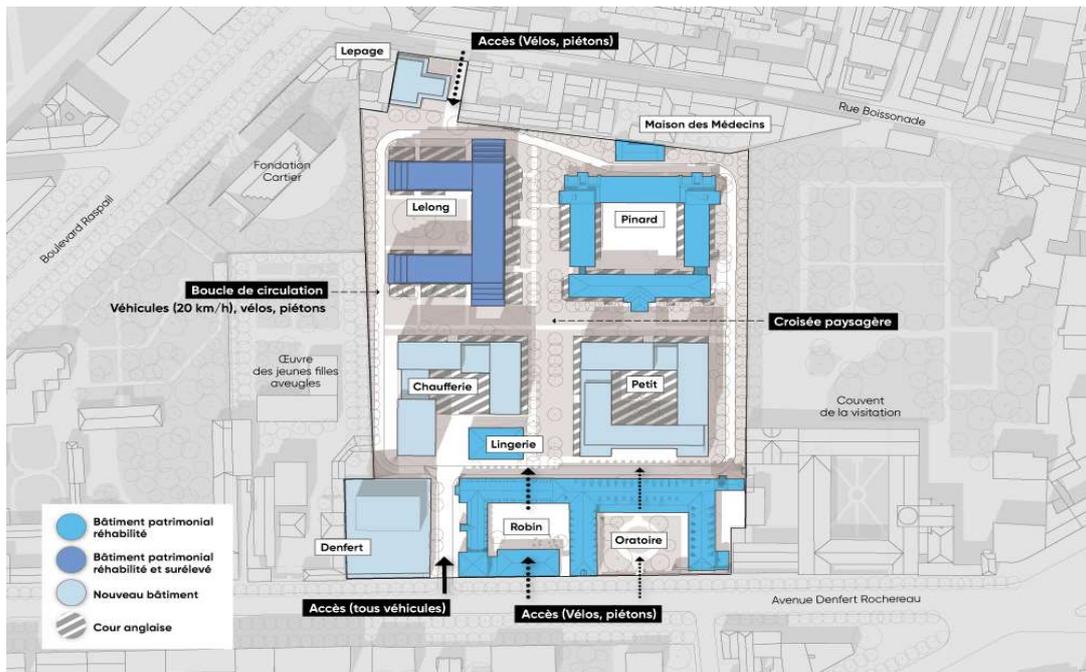
Le quartier se développe au sein d'une parcelle ceinte de hauts murs, et généreusement plantée.

Le projet, conçu par l'agence Anyoji-Beltrando, tire largement parti de cette localisation atypique. Il crée un nouveau quartier, connecté au XIV^e arrondissement de Paris, tout en préservant le caractère initial d'enclos.

Il fait dialoguer un bâti patrimonial préservé à 60% ainsi que les cours anglaises caractéristiques, et quatre îlots contemporains. Tous s'inscrivent dans une trame paysagère organisée autour d'une croisée centrale, un espace vert de 4000 m² connectée à une boucle de circulation périphérique formant une « zone de rencontre ».



Vue satellite de l'écoquartier



Plan de l'écoquartier

Les démarches environnementales :

Le projet vise une réduction maximale de l'empreinte carbone et le développement de l'économie circulaire depuis la conception du projet, à sa réalisation et tout au long de la vie du quartier. L'objectif

« zéro carbone, zéro déchet, zéro rejet » se traduit par un urbanisme de la sobriété qui associe réinvestissement du bâti, réemploi des matériaux, refertilisations des sols, maîtrise des consommations énergétiques et utilisation d'énergies renouvelables.

Voici quelques objectifs détaillés de l'écoquartier.

Mix énergétique :

Le chauffage et l'eau chaude sanitaire proviennent à 60% du réseau d'eau non potable de la Ville de Paris dont la température moyenne est de 14°C. Les 40% restants seront fournis par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), dont le mix énergétique sera à 100% d'origine renouvelable en 2050.

Mobilités durables :

Le quartier piéton est desservi par une boucle de circulation périphérique, zone de rencontre limitée à 20 km/h et partagée entre véhicules, cyclistes et piétons. Le stationnement automobile est limité à 60 places au sein d'une centrale de mobilité située sous le nouveau bâtiment Denfert en entrée de site, qui offrira également des services de vélos et autopartage (opérateur – SOGARIS). Chaque logement bénéficie en outre de deux places de stationnement vélo en rez-de-chaussée de l'immeuble.

Economie circulaire :

Paris & Métropole Aménagement déploie une stratégie de réemploi, in situ ou ex situ, de l'ensemble des éléments et matériaux issus de la déconstruction. Dans une même logique de réduction et de valorisation des déchets, la collecte séparative des urines, déjà expérimentée sur le site au cours de l'occupation transitoire, sera mise en œuvre à l'échelle du quartier.

Gestion durable des eaux et biodiversité :

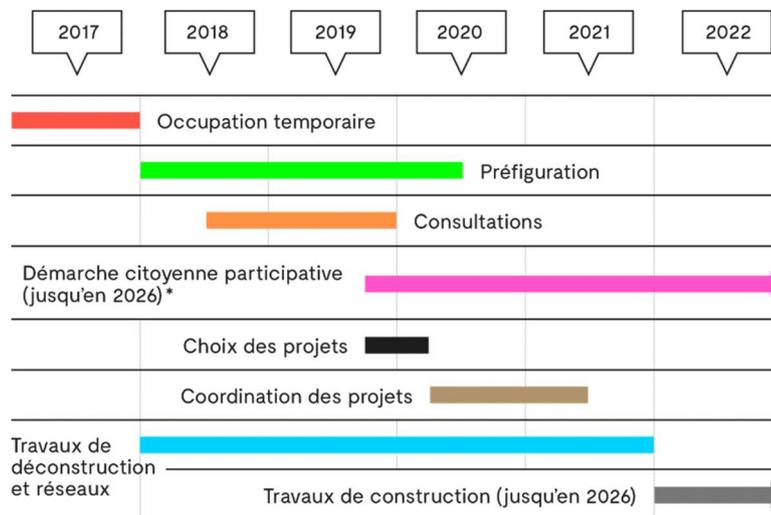
La gestion de l'eau pluviale dans le périmètre de l'opération, sans rejet au réseau d'égout de la Ville de Paris, repose sur une stratégie conjuguant évapotranspiration par la végétation et multiplication des surfaces perméables en toiture ou au sol. La réintroduction d'espèces végétales et d'invertébrés, dans un but de biodiversité, contribue indirectement à la régénération du terrain et accroît sa capacité d'absorption.

Aménagement décarboné :

Afin de limiter les émissions de carbone lié à la construction et la mise en œuvre de matériaux neufs, le projet privilégie la préservation et le réinvestissement de bâtiments existants (60% du bâti conservé). Les nouveaux bâtiments seront quant à eux prioritairement constitués de matériaux biosourcés, c'est-à-dire d'origine biologique tels que le bois ou le chanvre, (à l'exception des matières de formation géologique ou fossile).

La construction :

Le projet de construction a débuté en 2017 et les travaux prendront fin en 2026.



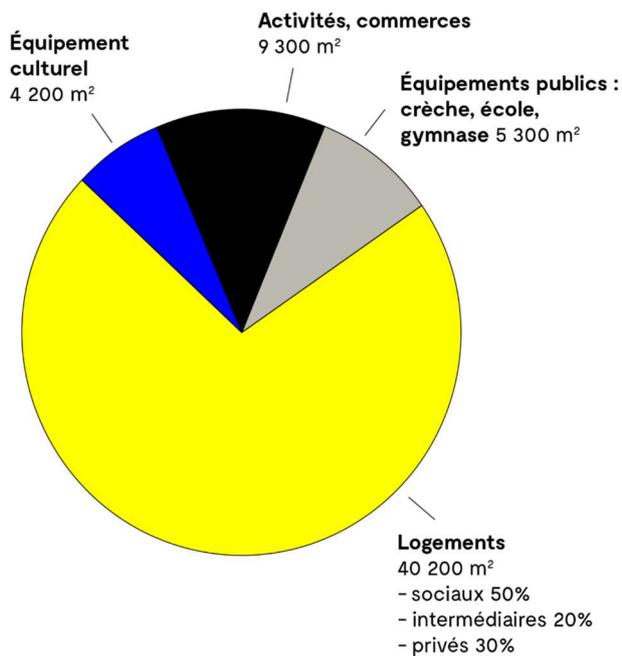
* autour des projets d'architecture

Chronologie du projet

Autres démarches :

L'écoquartier Saint-Vincent de Paul ne présente pas uniquement des démarches environnementales, mais aussi sociales. On y trouve par exemple de nombreux logements sociaux ainsi que des lieux d'activités sportives ou encore des commerces solidaires et responsables.

	Résidents en situation de précarité	Associations et jeunes entreprises	Espaces ouverts au public
Occupation transitoire (2015 - 2017)	600	250	15 000 m²
Phase de préfiguration (2018-2020)	180	80	3 000 m²



Le résultat final :

Grâce à des logiciels ainsi qu'aux résultats actuels de la construction de l'écoquartier, il est possible de réaliser des simulations pour obtenir les résultats finaux que nous sommes bien sûr curieux de découvrir.

Voici quelques simulations « avant/après » :



Mais également des photographies de l'état actuel de l'écoquartier :



Source notamment utilisée pour la réalisation de cet article :

[d6d368fd39d47141a2294bfc74857846.pdf \(paris.fr\)](https://www.paris.fr/document/6d368fd39d47141a2294bfc74857846.pdf)